

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Séance du 14/10/2021

L'an 2021 et le Jeudi 14 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUERTON Christophe, Maire.

Présents : M. GUERTON Christophe, Maire, Mme DORAT Bernadette, Mme CHAILLER Nathalie, Mme ROLLET Magali, M. LOMBART Jean-Marc, Mme DOZIAS Catherine, M. FRANCHOMME Gwenn, M. MOUHOT Florent, M. THIRIAU Philippe, M. DUBOCQ Frédéric, Mme PASQUIER Marinette, M. DAUBIGNARD Fabien.

Absents excusés : Mme RIVIERE Claire, Mme LEGRAND Virginie, M. ADAMOPULOS Constantin (Procuration à M. GUERTON Christophe)

Secrétaire : M. MOUHOT Florent

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 5 Octobre 2021

Date d'affichage : 5 Octobre 2021

SOMMAIRE

Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions ;
Mise en place d'un règlement concernant les conditions d'utilisation des véhicules communaux ;
Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable ;
Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Trémeville ;
Travaux d'aménagement de sécurité RD 95 / RD 97 ;
Etude de devis pour la signalisation horizontale routière ;
Etude de devis pour la signalisation au niveau des arrêts des bus scolaires ;
Etude de devis pour la pose de panneaux "Stop" ;
Présentation des offres pour la création des Dossiers Techniques Amiante des bâtiments communaux ;
Création d'une nouvelle allée au cimetière ;
Projet d'enfouissement des lignes électriques rue de Chartres - rue des Moulins - Travaux 2025 ;
Cérémonie du 11 Novembre ;
Colis de Noël des personnes âgées de 70 ans et plus ;
Affaires diverses

réf : 2021-60 – Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels et du plan d'actions

Les communes et les établissements publics ont l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. En vertu du décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001, ils doivent procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un Document Unique.

Afin de répondre à ces obligations, la commune d'Autruy-sur-Juine a passé une convention avec la Communauté de Communes Du Pithiverais afin de réaliser l'évaluation des risques professionnels des services de la collectivité.

Le document unique est un outil de communication et de management des risques dans les collectivités et est au cœur de toute démarche de prévention des risques professionnels.

Ce document doit être mis à jour une fois par an, en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions. Le document unique et le plan d'actions qui en découle ont été présentés pour avis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) qui l'a validé le 16 Septembre 2021.

Ces précisions étant apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action qui en découle.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2021-61 – Mise en place d'un règlement concernant les conditions d'utilisation des véhicules communaux

Le règlement concernant les conditions d'utilisation d'un véhicule à l'occasion du service ayant reçu un avis favorable du Comité Technique (CT) le 16 Septembre 2021, le Conseil Municipal valide le présent règlement qui rentrera en vigueur le 1^{er} Novembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Un exemplaire sera remis à tous les agents de la collectivité.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Travaux de renouvellement des canalisations d'eau potable

Le bureau d'études LEGRAND a été relancé afin qu'il fournisse les documents à mettre en ligne dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Pour finaliser les dossiers de consultation des entreprises, le maître d'œuvre exige de connaître les besoins exacts de la SICAP et d'ORANGE compte-tenu que la commune envisage d'enfouir les réseaux électriques et téléphoniques au lieu-dit de Trémeville, en même temps que le renouvellement des canalisations d'eau potable.

réf : 2021-62 – Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Trémeville

Afin de concrétiser ces travaux en même temps que le remplacement des canalisations d'eau potable, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que :

- . d'une part, une convention doit être signée avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité

- . et d'autre part qu'une délibération soit prise pour acter les travaux d'enfouissement du réseau électrique au lieu-dit de Trémeville, avec une participation de la SICAP à hauteur de 70 % des travaux, le solde de 30 % étant à la charge de la commune, soit environ 6 892 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations,

- . autorise Monsieur le Maire à signer avec Orange la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité ;

Et

- . autorise Monsieur le Maire à signer le protocole avec la SICAP pour l'enfouissement Basse Tension au lieu-dit « Trémeville ». Dans ces conditions, la commune d'Autruy-sur-Juine et la SICAP acceptent de financer, en commun, le projet d'enfouissement du réseau électrique de distribution cité ci-dessus selon des termes suivants : 70 % à la charge de la SICAP, 30 % à la charge de la commune.

Une subvention pourra être demandée auprès du SIERP (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers) pour l'acquisition de candélabre(s).

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Travaux d'aménagement de sécurité RD 95 / RD 97

La législation en vigueur impose la recherche d'amiante avant tous travaux sur les voies, Monsieur le Maire a donc retenu, après avoir sollicité deux sociétés par le biais du bureau d'études ECMO, ADX Expertise pour la réalisation de 7 carottages pour un montant TTC de 1 752.00 €.

Un courriel ainsi qu'un courrier ont été adressés au Département pour l'informer que les travaux ne seraient vraisemblablement pas commencés avant la fin de l'année 2021 et solliciter le report d'attribution des subventions allouées.

réf : 2021-63 - Etude de devis pour la signalisation horizontale routière

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	Montant TTC – Peinture routière	Montant TTC - Résine
Sarl Ecosign	1 309.20 €	1 641.60 €
Signalétique Vendomoise	1 062.00 €	1 464.00 €
Signaux Girod	775.92 €	1 067.52 €

pour des travaux de signalisation horizontale routière : rues des Essarts, de la Pierre à Jean Renaud, de la Pompe, des Carpes, de la Planche de Méréville et route de Barberonville,

- . retient l'option de la résine ;
- . accepte, à l'unanimité, le devis des Signaux GIROD, d'un montant de 1 067.52 € TTC, qui présente l'offre la moins disante.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2021-64 - Etude de devis pour la signalisation au niveau des arrêts des bus scolaires

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des devis répertoriés dans le tableau ci-dessous pour les Zig Zag bus Place Adrien Fortin, Juines, Les Réages de la Muette et Fromonvilliers et un passage piétons :

Entreprises	Montant TTC – Peinture routière	Montant TTC - Résine
Sarl Ecosign	756.00 €	984.00 €
Signalétique Vendomoise	468.00 €	660.00 €
Signaux Girod *	358.80 €	604.80 €

* + 780 € TTC si commande unique

- . retient l'option de la résine
- . accepte, à l'unanimité, le devis des Signaux GIROD, d'un montant de 604.80 € TTC auquel il conviendra de rajouter le coût d'un zébra supplémentaire : 108 € (pour Fromonvilliers), soit un total de 712.80 €.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Etude de devis pour la pose de panneaux STOP

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a rencontré une responsable de la Direction des Routes pour lui demander conseil au sujet de l'installation de panneaux STOP. Elle préconise soit de laisser telle que, c'est-à-dire avec des priorités à droite, soit une signalisation à l'extrémité de la rue de la Planche (qui donne sur la rue des Moulins), et un second panneau, rue des Moulins, au niveau de la patte-d'oie avec la rue de Chartres (projet proposé par M. ADAMOPULOS le 9 Septembre dernier).

Des devis ont été demandé dans le cas où le conseil municipal adopterait l'instauration de « STOP » :

Entreprises	Montant TTC en résine	Observations
Sarl Ecosign	1 708.80 €	+ 300 € si unique commande
Signalétique Vendomoise	1 449.60 €	1 365.60 € en peinture
Signaux Girod	1 401.24 €	

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et pris connaissance des différents devis, devant le coût de la dépense et n'ayant pas eu connaissance d'accidents récurrents, décide à la majorité de ne pas instaurer ces nouveaux arrêts et ne donne donc pas suite aux devis présentés.

Le Conseil Municipal préfère axer sa priorité aux problèmes de vitesse constatés régulièrement sur le hameau de Boissy-le-Girard et ayant déjà engendré plusieurs accidents.

Monsieur FRANCHOMME fait part que la signalisation mise en place par le Département est insuffisante et ne suffit pas à régler les problèmes.

Monsieur le Maire va donc relancer le Département pour ce dossier « sensible ».

réf : 2021-65 – Présentation des offres pour la création des Dossiers Techniques Amiante (DTA) des bâtiments communaux

A l'issue de la consultation effectuée par la Communauté de Communes Du Pithiverais pour la création des Dossiers Techniques Amiante des bâtiments de la commune d'Autruy-sur-Juine, et après analyse des offres de :

APAVE :	3 750.00 € HT pour le diagnostic et 50 € HT/u pour les analyses			
EX'IM CENTRE :	1 240.00 € HT	«	et 55 € HT	«
QUALICONSULT :	2 900.00 € HT	«	et 30 € HT	«

Et au vu du critère prix retenu pour le jugement des offres, sur proposition de la CCDP, le Conseil Municipal décide de retenir la société EX'IM CENTRE pour un montant HT de : 1 240.00 €, hors prélèvements éventuels. Chaque prélèvement sera facturé 55 € si besoin

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2021-66 – Création d'une nouvelle allée au cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé des devis pour la création d'une nouvelle allée au cimetière permettant l'accès aux concessions situées dans le carré 6.

. Proposition des Pompes Funèbres PINTURIER : 1 470.00 € TTC (+ 100 € TTC si pose de géotextile)

. Devis des Ets SILVESTRE : 2 769.60 € TTC (comprenant la fourniture et mise en place d'un géotextile - + 165 € HT de plus-value pour gravillon de Seine 8/16 roulé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis des Pompes Funèbres PINTURIER, pour un montant de 1 570.00 € TTC (géotextile compris)

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

réf : 2021-67 – Projet d'enfouissement des lignes électriques rue de Chartres – rue des Moulins – travaux 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un plan de la zone d'enfouissement du réseau électrique basse tension, élaboré par la SICAP, envisageable rue de Chartres et une portion de rue des Moulins en 2025. Ces travaux pourraient être pris en charge à 100 % par la SICAP grâce aux différentes subventions FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification).

A la charge de la commune :

. le génie civil du réseau ORANGE estimé à ce jour grossièrement à 110 € HT/mètre, soit pour l'ensemble du chantier de 560 mètres, 61 600 € HT auquel il convient de rajouter les études ;

. la fourniture et la pose de candélabres pour l'éclairage public (2 500 € HT environ l'unité – pour une estimation d'environ 14 points lumineux), soit 35 000 € ; à ce jour, le SIERP octroie une subvention de 800 €/candélabre.

Si la commune envisage ces travaux, la SICAP a besoin d'une délibération du conseil municipal pour qu'elle puisse se positionner sur les subventions FACE.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces informations et en avoir délibéré, décide d'acter ces travaux et charge Monsieur le Maire d'en informer la SICAP.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Cérémonie du 11 Novembre

La commémoration se tiendra à 9 heures 30 au Monument aux Morts (rassemblement devant la Mairie à 9 heures 15), sauf consignes particulières de l'Etat. En cette période de crise sanitaire, il n'y aura pas de rassemblement à la salle polyvalente à l'issue de la cérémonie.

L'École Clique va être contactée pour savoir si elle peut être présente lors de cette cérémonie.

Colis de Noël des personnes âgées de 70 ans et plus

Cette année, la commune recense 142 personnes de 70 ans et plus (dont 4 en maison de retraite et 31 couples).

L'an dernier, la dépense s'est élevée à la somme de 3 840.12 € pour les colis des 125 bénéficiaires à laquelle s'ajoute 1 120 € au titre des bons d'achat.

Pour les personnes en maison de retraite, il avait été remis 600 g de chocolat (soit 23.90 € la boîte). Les colis 2020 étaient composés principalement de produits locaux achetés auprès des commerçants du marché.

La commission d'aide sociale se réunira prochainement pour voir ce qu'il pourrait être proposé cette année (repandre le type de colis de l'an dernier ou proposer des coffrets gourmands de sociétés spécialisées).

Par ailleurs, Mme CHAILLER Nathalie va solliciter les commerçants du marché pour savoir s'ils accepteraient de prendre le bon d'achat de 10 € si jamais ils n'étaient pas retenus pour faire le colis.

Affaires diverses

Loiret Fibre :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet « Loiret Fibre », il doit être installé une armoire de rue afin de desservir l'ensemble des administrés de la commune. Cette armoire de rue devant être uniquement installée sur le domaine public, l'entreprise chargée de son installation demande l'autorisation de l'implanter au niveau de la Place Adrien Fortin, à une distance de 8 m du transformateur électrique. Le Conseil Municipal donne son accord.

Sapin de Noël :

Monsieur LOMBART Jean-Marc doit se charger d'aller voir le sapin que l'on propose à la commune afin de constater s'il est possible de le couper sans danger.

Repas de Noël du Club de la Juine : Comme les années précédentes, les conseillers municipaux, les employés communaux et les conjoints sont conviés à se joindre aux adhérents du Club de la Juine à l'occasion du repas de Noël qui se tiendra le samedi 11 Décembre. Inscription avant le 3 Décembre 2021.

A l'issue du repas, la commune avait pour habitude d'offrir une coupe de pétillant (2 €/personne). Le Conseil Municipal donne son accord.

Voirie :

Passage de la balayeuse sur la commune le mercredi 20 octobre au matin (coût de la prestation pour une demi-journée – hors déchets – 430 € HT).

Fleurissement d'automne :

Livraison des fleurs Semaine 42

Bourse aux jouets :

Mmes CHAILLER Nathalie et ROLLET Magali proposent d'organiser une bourse aux jouets le dimanche 21 Novembre 2021 de 9 h à 17 h, à la salle polyvalente.

Afin de limiter le nombre de personnes à l'intérieur de la salle, elles se chargeraient de la vente pour le compte des particuliers.

Des permanences seront organisées en mairie pour le dépôt de jouets. Des informations complémentaires seront communiquées ultérieurement par le biais du site internet de la commune de la page facebook, du cahier de correspondance des enfants, de l'affichage... A suivre.

Fermeture du secrétariat de mairie à partir du mardi 26 Octobre jusqu'au 1^{er} Novembre, ainsi que le vendredi 12 Novembre 2021.

La prochaine réunion de conseil municipal se tiendra le Jeudi 18 Novembre 2021 à 20 heures en Mairie.

La séance est levée à 23 heures 10

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Christophe GUERTON

